

ANNEXE 3 : JALONS DE L'OFFENSIVE CONTRE LES FEMMES FONCTIONNAIRES ET CAMPAGNES FÉMINISTES POUR LE DROIT AU TRAVAIL

1926

Suisse

- En octobre, création d'une Commission pour les allocations familiales par l'Alliance nationale de sociétés féminines.
- La fondation *Pro Familia*, créée en 1923 à l'initiative du Cartel romand présente sa ligne programmatique dans : *Pro Familia, un plaidoyer en faveur des allocations familiales*.

France

- En mai, première célébration officielle de la Fête des mères, à l'initiative du Conseil supérieur de la natalité (rattaché au Ministère de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociale).

International

- En juin, clivage entre les participantes au congrès de l'Association internationale pour le suffrage des femmes à Paris sur la question des lois dites protectrices du travail féminin, promues notamment par l'Organisation internationale du travail depuis sa création en 1919. Scission et fondation de l'*Open Door Council*, qui revendique des positions égalitaires entre les sexes en matière de droits économiques.

1927

Suisse

- Le 30 juin, Loi fédérale sur le statut des fonctionnaires. L'article 55 stipule que « *le mariage d'un fonctionnaire de sexe féminin peut être considéré comme juste motif de résiliation du contrat* ». L'article 4 mentionne que la nomination peut être subordonnée à certaines conditions, dont l'instruction préparatoire et la possession d'un grade à l'armée (les femmes en sont exclues).
- Premières propositions légales cantonales en faveur du renvoi des femmes fonctionnaires mariées ou d'une limitation de leur activité professionnelle. A Bâle, la nouvelle loi régissant les conditions de travail des fonctionnaires cantonaux oblige les employées à démissionner en cas de mariage. A Genève, les institutrices mariées entre 50 et 55 ans sont licenciées.
- Certaines communes bernoises restreignent le droit au travail des enseignantes mariées.
- Lettre de protestation de l'Alliance nationale de sociétés féminines, de l'Association suisse pour le suffrage féminin et de l'Union suisse des associations d'employées aux autorités contre l'article 55 de la Loi fédérale sur le statut des fonctionnaires.
- Des comités régionaux féministes, généralement impulsés par les sections de l'Association suisse pour le suffrage féminin, se mobilisent pour dénoncer les atteintes cantonales et communales portées au droit au travail des femmes fonctionnaires.

France

- Les Semaines sociales de France, organisées par les catholiques sociaux, portent sur le thème « La femme dans la société » (sujets abordés : Le christianisme et la femme ; la mission familiale de la femme, les données du problème de la femme ; etc.).
- Le principe d'égalité salariale est adopté dans les Postes, télégraphes et téléphones. Lenteurs et résistances dans le processus de mise en application.

International

- Création du Comité international « Pour la vie, pour la famille » à Genève, à l'initiative d'Auguste Isaac (ministre français du Commerce et de l'industrie et président de l'association française *La plus grande famille*). Ce comité regroupe les associations nationales pronatalistes et familialistes de nombreux pays.

Suisse

- En août, première Exposition nationale du travail féminin (*Saffa*) à Berne, organisée par l'Alliance nationale de sociétés féminines suisses, l'Union féminine suisse des arts et métiers et la Ligue suisse des femmes catholiques.

France

- En mars, premiers Etats généraux du féminisme, organisé par le Conseil national des femmes françaises, sur le thème « La femme dans la vie économique et les carrières sociales ».
- Promotion du travail à temps partiel pour les mères lors de divers congrès et rencontres (Union féminine civique et sociale, Confédération générale du travail, Etats généraux du féminisme).
- Le congé maternité de huit semaines à temps plein est étendu à toute la fonction publique.

International

- En mars, organisation de la première réunion consultative des représentants des organisations de fonctionnaires par le Bureau international du travail.

1929

Suisse

- Le 29 septembre, inquiet du recul de la natalité, le conseiller national catholique conservateur Joseph Escher dépose un postulat pour la protection des familles nombreuses. Il s'agit de la première intervention fédérale en matière de politique familiale.
- Dans le canton de Vaud, débat sur la nouvelle loi scolaire concernant l'introduction d'une clause stipulant que le mariage est motif de démission pour le personnel enseignant féminin. Cette proposition est rejetée, mais les salaires des enseignantes mariées diminuent, car la nouvelle loi (du 19 février 1930) supprime leur droit à l'indemnité logement.

France

- Enquête de l'Union féminine civique et sociale sur les possibilités de retrait des mères du marché du travail.
- Deux propositions de lois sont déposées par des natalistes pour l'instauration d'un régime national d'allocations familiales (obligatoire et généralisé).

International

- En juin 1929, l'*Open Door Council* fonde l'association faitière internationale à Berlin : l'*Open Door International*.
- En octobre, crash boursier de Wall Street. Début de la crise économique mondiale.

1930

Suisse

- En mai, première célébration officielle de la Fête des mères, à l'initiative de *Pro Familia*.
- En novembre, une nouvelle loi scolaire dans le canton du Valais autorise les autorités à prendre des mesures à l'égard des enseignantes mariées si cela leur paraît justifié.

France

- En mars, la Ligue française du droit des femmes s'affilie à l'*Open Door international*.
- En mars, deuxième édition des Etats généraux du féminisme consacrés au thème « Les carrières féminines ».

International

- Phase d'émergence de la contestation du droit au travail des femmes fonctionnaires mariées devant l'accroissement de la crise économique mondiale : mesures incitatives pour le retour au foyer des salariées et licenciements occasionnels du personnel féminin qui se marie (Allemagne, Italie, Etats-Unis).

1931

Suisse

- Le 25 septembre, question écrite du conseiller national catholique conservateur Max Z'graggen visant à supprimer les couples à « doubles gains » au service de la Confédération.
- Les 21 et 22 novembre, « Journées d'études pour la sauvegarde des intérêts économiques de la famille » à Zurich, organisées par l'Association suisse de politique sociale. A l'issue de celles-ci le Comité suisse pour la protection de la famille est créé.

France

- En mai, création du Groupement des femmes fonctionnaires et employées des services publics, qui s'engage en faveur de la défense du droit au travail des femmes dans les administrations ministérielles.
- La Ligue pour la mère au foyer est fondée par l'Union féminine civique sociale (branche féminine du catholicisme social français).
- Le 5 novembre, polémique nationale contre le travail féminin initiée par l'article de Charles Richet paru dans *Le Matin*.
- Vague de protestations féministes par voie de presse contre les propos de Charles Richet et premier meeting, *La femme et le droit au travail*, organisé par la Ligue française du droit des femmes.
- En décembre, Madeleine Pelletier publie *Le Droit au travail pour la femme*.

International

- En mai, lors de la 15^{ème} Conférence internationale du travail, la conseillère technique des ouvriers polonais (Eugenia Wasniewska) propose de créer une Commission consultative pour le travail des femmes auprès du Bureau international du travail.
- Discussion sur une éventuelle révision de la Convention sur le travail de nuit (des femmes) lors de la 15^{ème} Conférence internationale du travail. Révision refusée.
- Le 15 mai, parution de l'encyclique *Quadragesimo Anno* du pape Pie XI : apologie du salaire familial et retour des mères au foyer.
- Le Bureau international du travail publie *La Réglementation du travail féminin*, première synthèse légale sur les conditions de travail des femmes.

1932

Suisse

- Premiers effets de la crise économique.
- En octobre, l'Alliance nationale de sociétés féminines et l'Association suisse pour le suffrage féminin fondent la Commission pour la lutte contre les effets de la crise et du chômage sur le travail féminin. L'objectif est de contrer l'intensification de la remise en cause du droit au travail des femmes.
- L'Association suisse des employés de commerce projette l'interdiction des « doubles gains » dans les emplois commerciaux. En réponse, protestations féministes de l'Union suisse des associations d'employées. L'association faîtière (Fédération des sociétés suisses d'employés) ne se rallie pas au projet et celui-ci est abandonné.

France

- Premiers effets de la crise économique. Les salariées sont écartées du secours de chômage lorsque leur mari travaille et que ses ressources s'avèrent suffisantes pour subvenir à la famille.
- Le 11 mars, loi sur les allocations familiales. Généralisation des allocations familiales et obligation pour les employeurs de l'industrie et du commerce de s'affilier à une caisse de compensation.
- En mars, propos misogynes du sénateur Raymond Duplantier lors du débat au Sénat sur l'accès des femmes aux professions de notaires, avoués, huissiers.

International

- Premières mesures légales d'exclusion des salariées mariées de la fonction publique (Allemagne, Italie et divers Etats américains), puis généralisation de celles-ci (Europe, Etats-Unis, Australie).

Suisse

- Phase d'émergence de l'offensive cantonale contre le droit au travail des femmes fonctionnaires mariées. Des propositions légales d'interdiction ou de restriction de l'activité salariée des institutrices et des employées dans les administrations, mariées, sont déposées par des catholiques conservateurs et des radicaux (Berne, Genève, Zurich). Plusieurs enquêtes attestent pourtant du faible nombre de couples à « doubles gains » au service des cantons ; les propositions légales ne sont finalement pas entérinées. Toutefois, on observe dans ces cantons une généralisation des pratiques informelles de discrimination à l'égard des femmes fonctionnaires (non nomination systématique des femmes mariées, non renouvellement du contrat en cas de mariage).
- Phase d'émergence de l'offensive communale contre le droit au travail des femmes fonctionnaires mariées (Berne, Lausanne). Les propositions, radicales et socialistes, sont refusées.
- Selon un arrêté fédéral du 3 avril, les chômeuses mariées perdent le droit à la prolongation de l'indemnité chômage lorsque le mari travaille ou touche le chômage, à moins que le ménage doive entretenir des enfants incapables de travailler.
- Le 22 juin, postulat du conseil national radical Philipp Schmid-Ruedin, qui réclame l'interdiction des couples à « doubles gains » simultanément au service de la Confédération.
- Le 2 septembre, rapport du Vice-chancelier de la Confédération Oskar Leimgruber (catholique conservateur) à l'Union des villes suisses, qui préconise que les femmes mariées devraient être exclues des emplois publics.
- En octobre, premier programme financier de la Confédération visant à équilibrer les comptes de l'Etat. Aucune mesure discriminatoire n'est adoptée spécifiquement à l'égard des femmes fonctionnaires mariées. Les autorités ne le jugent pas utile, car elles bénéficient déjà de la possibilité de licencier les salariées qui se marient (art. 55 de la Loi fédérale sur le statut des fonctionnaires).
- En octobre, création de la Communauté de travail « la femme et la démocratie », initiée par l'Alliance nationale de sociétés féminines et à laquelle participe aussi la Commission féminine d'action socialiste.

France

- Le 2 janvier, premier décret gouvernemental limitant les dépenses étatiques (gouvernement de Joseph Paul-Boncour). Les ménages de fonctionnaires sont recensés dans les administrations publiques en vue de supprimer l'indemnité de résidence aux femmes fonctionnaires mariées. La mesure n'est finalement pas appliquée.
- Le 28 février, loi sur les mesures relatives à l'équilibre budgétaire. Mesures discriminatoires envers les femmes fonctionnaires mariées.
- En juin, la Confédération française des travailleurs chrétiens et l'Union féminine civique et sociale organisent le premier « Congrès international industriel de la Mère au Foyer » à Paris. Les catholiques sociaux intensifient leur campagne pour le retour des femmes au foyer.

International

- Phase d'intensification de l'offensive internationale contre le droit au travail des femmes fonctionnaires.
- En mars, le Comité de correspondance pour le travail féminin du Bureau international du travail est achevé. Il est constitué de cent huit expert·e·s nationaux·ales ; il a un but purement consultatif.
- En avril et mai, parution dans la *Revue internationale du travail* de l'article (en deux volets) de Marguerite Thibert intitulé « Crise économique et travail féminin ».
- En septembre, création du Service du travail des femmes et des enfants au sein du Bureau international du travail, dirigé par Marguerite Thibert.
- Le Bureau international de l'éducation publie l'enquête *La Situation de la femme mariée dans l'enseignement*, réalisée en collaboration avec le Bureau international du travail, qui témoigne de la généralisation de l'offensive contre le droit au travail des institutrices.

1934

Suisse

- Le 27 février, ordonnance qui introduit des barèmes d'indemnisation inférieurs pour les femmes mariées concernant l'allocation de subvention pour l'assurance chômage.
- Poursuite de l'offensive cantonale contre le droit au travail des femmes fonctionnaires mariées. Dans les cantons de Soleure et du Tessin, deux nouvelles lois scolaires sont adoptées qui excluent les femmes mariées de l'enseignement. A Bâle-Ville et à Bâle-Campagne, plusieurs propositions en faveur d'une interdiction légale des couples de fonctionnaires « à doubles gains » sont déposées par des catholiques-conservateurs, des membres du parti des Paysans, artisans et bourgeois, des radicaux et des communistes. Action de délation de l'extrême droite bernoise (*Nationale Front*) : une liste des couples à « doubles gains » au service de la Confédération est adressée au Conseil fédéral.
- Poursuite de l'offensive communale contre le droit au travail des femmes fonctionnaires mariées (Delémont, Horgen, Winterthur).
- A la fin de l'année 1934, premières mesures de diminutions salariales unilatérales pour le personnel féminin au service des cantons pour motif de restriction budgétaire, et ceci indépendamment du statut civil des salariées. Dans le canton de Berne, une loi datant d'octobre entérine une diminution plus conséquente du salaire du corps enseignant féminin primaire. Dans le canton de Genève, une loi datant de décembre fait de même, mesure qui met un terme au principe d'égalité salariale dans la fonction publique alors en vigueur dans ce canton.
- Le 9 octobre, message du Conseil fédéral pour lutter contre la crise, qui préconise notamment le développement de l'enseignement de l'économie domestique pour les jeunes filles.
- La Commission pour la lutte contre les effets de la crise et du chômage sur le travail féminin publie une synthèse sur la question des « doubles gains » et du droit au travail des femmes en Suisse : *Frauenarbeit und das sogenannte Doppelverdienertum in der heutigen Krisenzeit*.

France

- Les 4 et 14 avril, deux trains de décrets limitent les dépenses étatiques (gouvernement de Gaston Doumergue). Les femmes fonctionnaires sont majoritairement licenciées dans certains ministères (notamment aux PTT) ; déqualification sectorielle de l'activité professionnelle des salariées qui restent en fonction.
- Le 15 août, décret du Ministère de la guerre, qui interdit aux femmes l'accès au grade qualifié de sous-chef de bureau ; limite à 25 % le pourcentage de femmes admises au grade de rédacteur, et à 50 % le pourcentage de femmes admises au grade subalterne de commis.
- En novembre, le ministre du Travail radical Paul Jacquier stigmatise publiquement le travail des femmes lors d'une discussion sur le budget du Ministère du travail et de la prévoyance sociale à la Chambre des députés.
- Le 13 décembre, le programme adopté lors du congrès annuel des maires de France à Paris fait figurer « *le maintien de la femme au foyer familial* ».
- En décembre, plusieurs meetings féministes en faveur du droit au travail des femmes sont organisés par la Ligue française du droit des femmes et le Groupement des femmes fonctionnaires.

International

- Phase d'intensification de l'offensive internationale contre le droit au travail des femmes fonctionnaires.
- Discussion concernant une éventuelle révision de la Convention sur le travail de nuit (des femmes) lors de la Conférence internationale du travail. Révision acceptée.
- En août, Rassemblement mondial des femmes pour la paix à Paris, présidé par Gabrielle Duchêne. Le droit au travail des femmes est revendiqué. Création du Comité mondial des femmes contre la guerre et le fascisme.

1935

Suisse

- En avril, discours de Jean-Marie Musy (ancien conseiller fédéral catholique conservateur) à Yverdon sur l'amélioration de la situation économique : « *Il faut sortir les femmes des usines et des bureaux* ».
- Poursuite de l'offensive cantonale contre le droit au travail des femmes fonctionnaires mariées. Dans le canton de Berne, un radical propose de diminuer le recours au salariat féminin dans les administrations publiques afin de restreindre le chômage masculin. Vives protestations féministes. La proposition est rejetée.
- Mesures de diminution salariales unilatérales pour le personnel féminin au service du canton, indépendamment du statut civil des femmes fonctionnaires (Vaud).
- Poursuite de l'offensive communale contre le droit au travail des femmes fonctionnaires mariées (Bienne, Zurich).
- Action de délation de l'extrême droite genevoise (Union nationale) : publication d'une liste des couples à « doubles gains » au service de la commune.
- En septembre, la Commission pour la lutte contre les effets de la crise et du chômage sur le travail féminin fonde une sous-commission à Zurich. Collaboration plus étroite avec le Service de Marguerite Thibert du Bureau international du travail.
- En décembre, motion du conseiller national radical Ludwig Rittmeyer, qui réclame que la priorité aux emplois soit accordée au personnel masculin de la Confédération en cas d'embauche ou de licenciement. La motion n'est pas acceptée.

France

- En février, lors d'un énième débat sur la lutte contre le chômage, Paul Jacquier, ministre du Travail, affirme : « *Il est certain, par exemple, qu'une mère de famille a mieux sa place au foyer qu'à l'usine* ».
- En mars, fondation de la section française de l'*Open Door international* par Andrée Lehmann de la Ligue française du droit des femmes. Le comité de la section comprend des membres de la Ligue française du droit des femmes et du Groupement des femmes fonctionnaires.
- En mars, Jeanne Canudo fonde le Syndicat professionnel de la femme au foyer, initiative soutenue par la Confédération générale du travail.
- Le 16 juillet, train de décrets-lois visant à équilibrer les comptes de l'Etat (gouvernement de Pierre Laval). Un décret supprime l'indemnité de résidence pour les femmes dans les ménages de fonctionnaires ; l'amputation salariale est évaluée entre 25 et 48 % pour le personnel féminin de la fonction publique. Un autre décret supprime le droit de la veuve fonctionnaire à recevoir la moitié de la pension de son époux fonctionnaire décédé (cumul de pension d'ancienneté et de réversion). Un décret en date du 8 août autorise finalement le cumul des pensions lorsque ces dernières n'excèdent pas 8'000 francs français annuels.
- En juillet, introduction du principe de contingentement du personnel féminin au Ministère du travail par voie de modification du règlement.
- En juillet, rupture du principe d'égalité des salaires (acquis depuis 1927) dans les PTT pour motif d'économie.
- En août, création d'une Commission des cumuls pour évaluer le nombre de couples à « doubles gains » dans les services publics en vue des futures coupes budgétaires.
- Nombreuses protestations féministes et syndicales face aux décrets-lois Laval. Lettres aux ministres (Groupement des femmes fonctionnaires et Conseil national des femmes françaises) et meetings (Groupement des femmes fonctionnaires et Ligue française du droit des femmes).
- En septembre, création du Comité parisien de liaison pour la défense du travail féminin, initié par le Groupement des femmes fonctionnaires et le Conseil national des femmes françaises. Des comités similaires se créent en province.
- En novembre, la section française du Comité mondial des femmes contre la guerre et le fascisme fonde le Comité de défense pour les droits de la femme, qui revendique le droit au travail des femmes.
- En décembre, les associations et syndicats liés au catholicisme social prennent position contre l'interdiction légale du travail des femmes mariées, notamment sous l'influence de la position défendue par les syndicats féminins de la Confédération française des travailleurs chrétiens. Ils maintiennent toutefois leur campagne pour le retour des femmes au foyer.

International

- En juin, lors de la 19^{ème} Conférence internationale du travail à Genève, les jeunes ouvrières chrétiennes déposent une pétition qui réclame « *la réglementation du travail de la femme mariée et le retour de la mère à son foyer* ». Levée de bouclier des associations féministes (pétitions). L'Organisation internationale du travail n'entre pas en matière.
- En septembre 1935, la Société des Nations mandate le Bureau international du travail pour la réalisation de la partie de l'enquête sur le « Statut de la femme » consacrée à l'égalité économique.

1936

Suisse

- En janvier, deuxième programme financier de la Confédération visant à l'équilibre des comptes de la Confédération. C'est lors des discussions relatives à celui-ci que la motion Ludwig Rittmeyer est rejetée.
- Poursuite de l'offensive cantonale contre le droit au travail des femmes fonctionnaires mariées. Dans le canton de Vaud, la proposition d'introduire une clause dans la nouvelle loi scolaire stipulant le mariage comme motif de licenciement pour le personnel féminin est abandonnée, en raison de son aspect trop « minimaliste ».
- Apparition de propositions légales cantonales réclamant une taxation majorée des couples de fonctionnaires à « doubles gains » (Vaud, Zurich).
- Mesures de diminution salariales unilatérales pour le personnel féminin au service du canton, indépendamment du statut civil des femmes fonctionnaires. Dans le canton de Zurich, une nouvelle loi diminue unilatéralement les salaires du personnel enseignant féminin pour motif d'amélioration de la situation du budget. Comme à Genève, cette loi met un terme au principe d'égalité salariale dans la fonction publique jusqu'alors en vigueur dans ce canton. Vives protestations féministes, en vain.
- Quelques rares cantons se dotent de lois ou de mesures incitatives pour restreindre le travail féminin dans le secteur industriel (Vaud, Soleure).
- Poursuite de l'offensive communale contre le droit au travail des femmes fonctionnaires mariées. Dans la ville de Zurich, les « doubles gains » sont interdits dans les ménages d'instituteurs·trices et dans les couples formés d'un·e membre du corps enseignant et d'un·e fonctionnaire communal·e.

France

- Le 24 mars, loi qui abroge le décret-loi Laval (16 juillet 1935) interdisant le cumul de la pension de veuve et de réversion des retraitées veuves de fonctionnaires, ayant été elles-mêmes fonctionnaires.
- En avril, les concours pour la nomination de rédacteurs au Ministère du travail et au Ministère de l'éducation sont ouverts uniquement aux hommes.
- En juin, Léon Blum nomme trois femmes sous-secrétaires d'Etat dans le premier gouvernement du Front populaire.
- Le 20 juin, loi qui rétablit l'indemnité de résidence pour les femmes fonctionnaires mariées (supprimée par le décret-loi Laval du 16 juillet 1935).
- Le 3 juillet, arrêté Bobard qui reconnaît aux femmes l'aptitude légale aux emplois dépendant des administrations centrales des ministères, mais précise qu'il appartient au gouvernement de décider si des nécessités de service justifient une restriction à l'admission et à l'avancement du personnel féminin.
- Arrêté du 7 août, qui limite la proportion d'employées à 50 % des effectifs du personnel pour les emplois de rédacteur à l'administration centrale.
- Décret du 26 décembre du Ministère de l'intérieur, qui stipule que seuls peuvent concourir pour l'emploi de rédacteur, les expéditionnaires ou commis d'ordre et de comptabilité de sexe masculin.

International

- En janvier, première enquête sur la situation des salariées au sein des services publics dans vingt pays, réalisée par le Service de Marguerite Thibert : *L'emploi des femmes dans les administrations publiques*.
- Amorçage de la décade de l'offensive internationale contre le travail des femmes fonctionnaires.

1937

Suisse

- Poursuite de l'offensive cantonale contre le droit au travail des femmes fonctionnaires mariées. Dans le canton du Valais, les autorités cantonales licencient les institutrices dont les maris gagnent plus de 2'000 francs suisses annuels.
- Poursuite de l'offensive communale contre le droit au travail des femmes fonctionnaires mariées. A Lausanne, selon le nouveau règlement pour le personnel de l'administration adoptée par la municipalité majoritairement socialiste, le mariage devient motif de licenciement pour les salariées. Dans la ville de Berne, une mesure discriminatoire identique est adoptée à l'égard du personnel féminin communal.
- La Commission pour la lutte contre les effets de la crise et du chômage sur le travail féminin publie une version française de la synthèse sur la question des doubles gains et du droit au travail des femmes en Suisse : *Le travail féminin*.

France

- Le 10 janvier, décret qui détermine les conditions restrictives auxquelles les femmes sont admises aux postes de traducteurs et d'archivistes dans les administrations. Un second décret exclut les femmes des postes de chiffreurs.
- Le 12 janvier, décret du Ministère de la santé publique qui limite le nombre de femmes à concourir au poste de rédacteurs.
- Le 20 janvier, décret du Ministère du travail qui limite le pourcentage de femme sur l'ensemble du personnel selon les grades.
- Les concours d'avril et juin pour les emplois de rédacteurs à la Caisse des Dépôts et Consignations (Ministère des finances) et au Ministère de la marine sont fermés aux femmes.
- En avril, conférence publique de la section française de l'*Open Door international* sur le thème « Des portes qui se ferment ».
- En juin, le nouveau gouvernement de Camille Chautemps ne reconduit pas la nomination des femmes aux postes de sous-secrétaires d'Etat.
- En juin, deuxième congrès international « La Mère au Foyer, Ouvrière du Progrès Humain » à Paris, organisé par l'Union féminine civique et sociale.

1938

Suisse

- Décrue de l'offensive contre le travail des femmes fonctionnaires.
- Ordonnance du 8 mars 1938, qui organise l'économie de guerre.
- En juillet 1938, message du Conseil fédéral sur les moyens de maintenir et de faire connaître le patrimoine spirituel de la Confédération. Cette *magna charta* de la culture suisse pose les jalons de la défense nationale spirituelle.
- En novembre, la conférence publique de l'assemblée générale de la Communauté de travail « La femme et la démocratie » s'intitule *Comment renforcer l'esprit et le caractère suisses ?*
- Dissolution de la Commission pour la lutte contre les effets de la crise et du chômage sur le travail féminin et de la sous-commission zurichoise.

France

- Décrue de l'offensive contre le travail des femmes fonctionnaires.
- Le 18 février, loi qui reconnaît la capacité civile des femmes mariées. Selon cette loi, l'époux est toutefois « *le chef de famille* » et l'activité salariée des épouses reste fonction « *des intérêts du ménage ou de la famille* ».
- Le 18 juillet, loi qui organise les fondements de l'organisation du travail en temps de guerre. La mobilisation des femmes s'organise en vue du conflit et il n'est plus question de limiter leur accès à la sphère productive. Dans l'intérêt de la nation, l'engagement volontaire des hommes et des femmes dans les administrations publiques est autorisé, ainsi que le retour des retraité·e·s.
- Le 23 octobre, le Président de la République inaugure le « Monument aux mères » érigé à Paris. La Ligue française du droit des femmes trouble la manifestation officielle en déposant une gerbe en « *hommage aux mères françaises sublimes...mais non encore électrices* ».
- Le 12 novembre, décret-loi qui généralise les allocations familiales et majorent celles-ci lorsque la mère reste au foyer. La Ligue française du droit des femmes et la Section française de l'*Open Door international* condamnent cette mesure. Les catholiques sociaux clament leur satisfaction.
- 18 novembre 1938, nouveau règlement de l'administration publique explicitement féminisé. En cas de mobilisation générale, la réquisition collective s'applique à l'ensemble du personnel des administrations et des services publics.

International

- Le Bureau international du travail publie *Le statut légal des travailleuses*. Seconde synthèse légale sur les conditions de travail des femmes réalisée par le Service de Marguerite Thibert, qui décrit la précarisation des femmes fonctionnaires sous l'effet de la crise économique.

1939

Suisse

- De mai à octobre, Exposition nationale à Zurich (*Landi*). L'Alliance nationale de sociétés féminines et les femmes socialistes collaborent activement à cette exposition : dans le « Pavillon des femmes suisses » l'accent est mis surtout sur l'utilité des femmes dans l'économie. Le pavillon consacré aux questions de la population, placé sous le signe du repli national, illustre les nouvelles craintes démographiques quant à un vieillissement de la population et alimente les considérations pronatalistes.
- En avril, appel du Conseil fédéral aux femmes et aux jeunes filles : « *La défense nationale a grand besoin d'elles. Certaines remplaceront les hommes [mobilisés] enlevés à la vie économique* ». La mobilisation des femmes s'organise en vue du conflit et il n'est plus question de limiter leur accès à la sphère productive.
- Le 31 août, la Suisse communique à l'étranger sa déclaration de neutralité.
- Le 2 septembre, la mobilisation générale de l'armée est décrétée. Le Conseil fédéral met sur pied un Service obligatoire de travail, auquel les femmes de 16 à 60 ans sont également assujetties. Par la suite (en février 1940), un Service complémentaire féminin est constitué, par lequel les femmes suisses reçoivent pour la première fois une charge officielle de l'Etat.

France

- Le 5 janvier, décret en vertu duquel les contrats des femmes engagées volontairement dans les administrations publiques peuvent être résiliés selon la volonté de l'administration. Les femmes mariées doivent obtenir le consentement de leur époux.
- Le 29 juillet, promulgation du Code de la famille, élaboré par le Haut Comité de la population (institué le 23 février). Le Code de la famille transforme la majoration des allocations familiales en une « allocation pour la mère au foyer », obligatoire dans les communes urbaines. Pour la première fois au 20^{ème} siècle, le terme de « famille » apparaît dans les institutions françaises. Cependant, le déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale empêche l'entrée en vigueur du Code de la famille prévue pour le 1^{er} janvier 1940.

International

- Le 3 septembre, début de la Deuxième Guerre mondiale. Déclaration de guerre de la France et de l'Angleterre à l'Allemagne.

ANNEXE 4 : MEMENTO DES INSTITUTIONS POLITIQUES SUISSE ET FRANÇAISE (années 1930)

SUISSE

Distribution du pouvoir

• **Pouvoir exécutif** : détenu selon la Constitution fédérale de 1848 (révisée en 1874) par le Conseil fédéral, formé de sept membres, dont un président de la Confédération. Il n'y a pas de chef du gouvernement : le Président de la Confédération, dont le mandat est limité à un an, dirige formellement les travaux du collège gouvernemental, mais il n'a aucune prérogative réelle. Les conseillers fédéraux, ainsi que le Président de la Confédération, sont élus par l'Assemblée fédérale, soit la réunion des deux Chambres (Conseil national et Conseil des Etats).

• **Pouvoir législatif** : détenu par l'Assemblée fédérale, composée de deux Chambres ayant des pouvoirs égaux.
> Le Conseil national est composé de conseillers nationaux, élus pour une durée de 3 ans (4 dès 1931) au système électoral à la proportionnelle dès 1919. Le nombre de conseillers nationaux, élus au suffrage masculin, dépend du dernier recensement de la population de chaque canton, mais chaque canton ou demi-canton – 25 cantons en 1930, dont six demi-cantons – a au moins un conseiller national (entre 111 et 200 membres au total).
> Le Conseil des Etats est composé de 44 conseillers aux Etats (2 par canton et 1 par demi-canton). Les conseillers aux Etats sont nommés selon des règles cantonales, qui ont évolué en se rapprochant de celles valant pour le Conseil national : de l'élection pour un an par le Grand Conseil (cas le plus courant au début), on est passé à l'élection populaire, puis au système majoritaire.

• **Pouvoir judiciaire** : Le Tribunal fédéral est la cour suprême de la Suisse. Il veille à l'application uniforme du droit fédéral dans les cantons suisses. C'est une institution permanente depuis la révision de la Constitution en 1874.

→ **Fédéralisme helvétique** : La Constitution de 1848 transforme la Confédération en Etat fédéral, fondé sur les principes du fédéralisme. Les cantons exercent tous les droits qui n'ont pas été transmis au pouvoir central en vertu de la Constitution fédérale et bénéficient d'une autonomie dans la gestion des affaires cantonales. Les cantons ont un poids politique, grâce en particulier à la double majorité requise (peuple et cantons) lors de modifications de la Constitution (référendum obligatoire), à l'élection de deux conseillers aux Etats par canton et au droit cantonal d'initiative.

Les principaux partis et forces politiques

• **Le Parti des paysans, artisans et bourgeois (PAB)** : Fondé en 1919 (1936 sur le plan national), suite à une scission de l'aile paysanne du Parti radical. Le PAB s'oppose à la fois au libéralisme à outrance et au marxisme et confère à la paysannerie et à l'artisanat le rôle de forces stabilisatrices de l'Etat. Il intègre le Conseil fédéral en 1929.

• **Le Parti conservateur populaire (PCP)** : Regroupant les catholiques conservateurs, ce parti est la seconde force politique de droite en Suisse depuis le 19^{ème} siècle.

• **Le Parti radical démocratique (PRD)** : Force politique hégémonique en Suisse depuis le 19^{ème} siècle, le PRD constitue le principal parti de droite laïc et républicain en Suisse. Parti de la bourgeoisie protestante, il est à l'origine de la fondation de l'Etat fédéral.

→ **le « bloc bourgeois »** : Historiquement créé au tournant du 20^{ème} siècle pour contrer la montée du socialisme, le bloc bourgeois allie dans un premier temps le Parti radical, alors en position hégémonique, et la paysannerie. Il intègre ensuite les catholiques conservateurs.

• **Alliance des indépendants (AI)** : Fondée en 1936 par le directeur de l'entreprise à bas coûts Migros, Gottlieb Duttweiler, l'AI pour objectif la défense des intérêts des travailleurs, des indépendants et employés, et surtout ceux des consommateurs. C'est une force politique marginale durant les années 1930 à l'échelon national.

• **Le Parti socialiste suisse (PSS)** : Fondé en 1888, principale force politique partisane de la gauche.

• **Le Parti communiste suisse (PCS)** : Fondé en 1921, il s'agit d'une force politique marginale dans le paysage politique helvétique.

Durant les années 1930, le paysage institutionnel est caractérisé par une grande stabilité politique. La vie politique est dominée par le bloc bourgeois, qui s'oppose (jusqu'en 1943) à l'intégration des socialistes au Conseil fédéral. Le Conseil fédéral se compose durant la décennie de quatre conseillers radicaux, deux conseillers catholiques et d'un membre du PAB. Dès 1929, le PSS, manifeste ses velléités d'intégrer les institutions et de participer au pouvoir. Il renforce son intégration à partir de la seconde moitié des années 1930.

FRANCE

Distribution du pouvoir

• **Pouvoir exécutif** : détenu selon les lois constitutionnelles de la III^{ème} République (1870-1940) par le Président de la République, élu pour 7 ans à la majorité des suffrages par le Sénat et la Chambre des députés, réunis en Assemblée nationale. Le Président nomme le gouvernement, soit le président du Conseil (ou chef du gouvernement) et les ministres. En réalité, le pouvoir politique appartient au président du Conseil, chef de la majorité et responsable devant les deux Chambres toutes puissantes (Sénat et Chambre des députés). Formellement, c'est la Chambre des députés qui détermine la composition du gouvernement. Grâce à la motion de censure, la Chambre des députés détient aussi le pouvoir de renverser un gouvernement.

• **Pouvoir législatif** : détenu par le Parlement, composé de deux Chambres ayant des pouvoirs égaux.
> La Chambre des députés est composée de 531 députés élus pour 4 ans au suffrage universel masculin et au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.
> Le Sénat est composé 75 élus à vie et 225 autres élus pour 9 ans par la Chambre des députés et renouvelables par tiers tous les 3 ans.

• **Pouvoir judiciaire** : La Cour de cassation est la plus haute juridiction de l'ordre judiciaire français. Elle a pour mission de réviser, à la demande des parties, les décisions émanant des tribunaux et cours d'appels, au pénal comme au civil.

→ **Centralisme français** : la France est un Etat centraliste, les décisions sont prises dans un centre unique. D'un point de vue constitutionnel, elles sont prises à Paris, le reste du pays étant organisé en structures (département, arrondissements, localités) dépendantes financièrement et décisionnellement du niveau national.

Les principaux partis et forces politiques

• **Alliance démocratique (AD)** : Fondée en 1901, l'AD est la principale formation de centre-droit. Laïque et libérale, elle constitue l'un des piliers des gouvernements de la III^{ème} République.

• **La Fédération républicaine (FR)** : Parti de la droite conservatrice et républicaine, la FR est fondée en 1903. Elle constitue, avec l'Alliance démocratique, le second parti de la droite traditionnelle de la III^{ème} République.

• **Parti républicain-socialiste (PRS)** : Fondé en 1911, le PRS est un parti socialiste réformiste, qui se situe entre la Section française de l'Internationale ouvrière et le Parti radical-socialiste. En 1935, le PRS forme, avec le Parti socialiste français, une coalition des partis situés à l'aile droite de la Section française de l'Internationale ouvrière: l'Union socialiste républicaine.

• **Parti radical-socialiste (RS)** : Fondé en 1901, historiquement à gauche, le RS forme, avec l'Alliance démocratique, le pilier des gouvernements de la III^{ème} République. De 1927 à 1937, le RS oscille entre une alliance avec les socialistes ou avec la droite et il gouverne « au centre », malgré le maintien d'une alliance électorale avec la gauche.

• **Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO)** : Créé en 1905, la SFIO est l'organisation socialiste majoritaire et la principale force politique de gauche. La SFIO participe au premier gouvernement du Front populaire.

• **Parti communiste français (PCF)** : Fondé en 1920, membre de la III^{ème} Internationale, le PCF est la seconde force politique de gauche. Il refuse une alliance avec la SFIO jusqu'en 1934 (tactique « classe contre classe »). Il opère un tournant et prône ensuite « l'unité d'action » avec la SFIO. Il ne participe toutefois pas aux gouvernements du Front populaire.

Durant les années 1930, le paysage politique et institutionnel est caractérisé par une forte instabilité ministérielle. La décennie se scinde en cinq périodes.

De 1930 à 1932 : les gouvernements sont dominés par le centre et la droite (FR, AD).

Des 1932 à 1934 : après la victoire de « l'Union des gauches » aux élections législatives (8 mai 1932), les gouvernements sont dominés par le RS.

De 1934 à 1936 : retour de la droite au pouvoir, les gouvernements sont dominés par le RS et l'AD.

De 1936 à 1938 : après la victoire électorale du Front populaire aux élections législatives, les gouvernements du Front populaire sont dominés par la SFIO puis le RS.

Dès 1938 : fin du Front populaire, gouvernements dit « d'union nationale » axés centre-droit.

ANNEXE 5 : REPERES CHRONOLOGIQUES DES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES (années 1930)

1927

Suisse

- Le 30 juin, Loi fédérale sur le statut des fonctionnaires : adoption de mesures discriminatoires à l'égard du personnel féminin de la Confédération.
- Le 24 septembre, l'Union syndicale suisse biffe la référence à la « lutte des classes » de ses statuts.

France

- En octobre, congrès du Parti radical-socialiste. Edouard Daladier est élu président de ce parti historiquement à gauche, mais qui oscillera durant les années 1930 entre une alliance avec les socialistes ou avec la droite.

International

- Le 17 février, accord franco-britannique sur les dettes de guerre.
- Le 21 août, premier congrès du Parti national-socialiste allemand à Nuremberg.
- Achèvement de la mise en place du cadre institutionnel de l'Etat fasciste en Italie.

1928

Suisse

- Le 9 septembre, 30'000 paysans manifestent devant le Palais fédéral pour commémorer le 10^{ème} anniversaire de la création de sections cantonales du Parti des paysans, artisans et bourgeois.
- Le 27 octobre, renouvellement aux Chambres : avance socialiste.
- Le 13 décembre, élection du radical Marcel Pilet-Golaz au Conseil fédéral.
- Recours de droit public déposé par Léonard Jenni au nom des femmes du mouvement suffragiste bernois, qui demande une modification de l'article 74 de la Constitution fédérale visant à inclure les femmes dans le mot « suisse », afin que celles-ci obtiennent les mêmes droits (vote et éligibilité). Ce recours est refusé par le Tribunal Fédéral.

France

- Le 9 janvier, le comité central du Parti communiste français adopte la tactique « classe contre classe », qui implique le refus d'une collaboration avec les socialistes (SFIO).
- En mars, votation de la loi sur les assurances sociales obligatoires dans le commerce et l'industrie (en vigueur dès le 1^{er} juillet 1930).
- Le 27 mai, manifestation organisée par la Ligue française du droit des femmes afin de protester contre le Sénat qui refuse d'accorder le droit de vote et d'éligibilité aux Françaises, principe pourtant adopté depuis 1919 par la Chambre des députés.
- Du 22 au 29 avril, victoire de l'Union nationale (centre et droite) aux élections législatives dirigée par Raymond Poincaré, membre de l'Alliance démocratique.
- Le 4 novembre, les radicaux quittent l'Union nationale.
- Le 6 novembre, chute du quatrième gouvernement de Raymond Poincaré.
- Le 11 novembre, formation du cinquième gouvernement de Raymond Poincaré, axé centre-droit.

International

- Le 27 août, signature du Pacte Briand-Kellogg à Paris. Les pays signataires (dont les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la France, la Suisse, l'Italie et le Japon) condamnent le recours à la guerre pour le règlement de conflits internationaux.
- Les femmes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité en Grande-Bretagne aux mêmes conditions que les hommes (depuis 1918, seules les femmes de plus de 30 ans avaient ce droit). Depuis la fin de la Première Guerre mondiale, les femmes ont obtenu ces droits en Allemagne, Autriche, Pologne, Suède, Tchécoslovaquie (1919) ; aux Etats-Unis (1920) et en Irlande (1922).

1929

Suisse

- Le 4 avril, nouveau programme économique et social des catholiques suisses.
- Le 6 juin, pétition initiée par l'Association suisse pour le suffrage féminin (250'000 signatures) qui demande l'introduction du suffrage féminin. Elle est déposée devant le Conseil national et le Conseil fédéral.
- Le 29 septembre, postulat du conseiller national catholique conservateur Joseph Escher pour la protection des familles nombreuses. Il s'agit de la première intervention fédérale en matière de politique familiale.

- Le 3 octobre, motion développée au Conseil national par le président du Parti socialiste suisse, qui invite le Conseil fédéral à présenter un rapport et des propositions sur les motions d'Herman Greulich (socialiste) et d'Emil Göttsheim (radical) pour le suffrage féminin, qui lui ont été transmises pour étude en juin 1919.
- Du 30 novembre au 1^{er} décembre, congrès extraordinaire du Parti socialiste suisse à Bâle : revendication de deux sièges au Conseil fédéral.
- Le 12 décembre, le radical Albert Meyer et l'agrarien (Paysans, artisans et bourgeois) Rudolf Minger sont élus au Conseil fédéral. L'élection de Rudolf Minger marque l'entrée au gouvernement de la classe paysanne ; aucun représentant socialiste n'est élu. Le Conseil fédéral se compose alors de : quatre conseillers radicaux, deux conseillers catholiques et un conseiller agrarien.
- Le 18 décembre, le Conseil des Etats accepte la motion présentée en octobre sur le suffrage féminin. Le Conseil fédéral a ainsi le mandat impératif d'élaborer un projet en la matière. Ce n'est que vingt-huit ans plus tard qu'il le fera (message du 22 février 1957 sur l'institution du suffrage féminin en matière fédérale).

France

- Le 27 juillet, démission du gouvernement de Raymond Poincaré (pour cause de maladie).
- Le 29 juillet, formation du onzième ministère du socialiste Aristide Briand. Ce dernier reprend néanmoins la composition du gouvernement Poincaré dans son intégralité.
- Le 22 octobre, chute du onzième ministère d'Aristide Briand.
- Le 3 novembre, formation du premier gouvernement d'André Tardieu, membre de l'Alliance démocratique, et dominé par ce parti.

International

- Le 28 mars, traité germano-suisse sur le Rhin.
- Le 31 mai, signature du plan Young sur les réparations (renégociation du Traité de Versailles).
- Du 20 au 26 juillet, ratification des accords franco-alliés sur les dettes de guerre.
- En octobre, crash boursier de Wall Street. Début de la crise économique mondiale.
- Les femmes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité en Equateur.

1930

Suisse

- Le 2 juillet, création du *Neue Front* (groupement d'extrême droite) à Zurich.
- Le 20 octobre, création du Front national (groupement d'extrême droite) sur le plan national
- En décembre, création de l'Ordre politique national (groupement d'extrême droite) à Genève.

France

- Le 17 février, démission du gouvernement d'André Tardieu.
- Le 21 février, formation du premier gouvernement de Camille Chautemps, membre du Parti radical-socialiste, dominé par ce parti. Gouvernement « mort-né » de quatre jours.
- Le 2 mars, formation du deuxième gouvernement d'André Tardieu, membre de l'Alliance démocratique.
- En juillet, Maurice Thorez devient secrétaire du Parti communiste français.
- Le 4 décembre, démission du gouvernement d'André Tardieu suite au scandale de l'Affaire Oustric.
- Le 13 décembre, formation du gouvernement de Théodore Steeg, membre du Parti radical-socialiste. Gouvernement dominé par le Parti radical-socialiste et l'Alliance démocratique.

International

- Le 17 mai, le projet Briand pour la création des Etats-Unis d'Europe est soumis pour consultation aux gouvernements européens. Le 4 août, réponse dilatoire du gouvernement Suisse.
- Les femmes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité en Afrique du Sud.

1931

Suisse

- Le 6 mars, nouvelle loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers en Suisse (Ordonnance d'exécution du 5 mai 1933 et entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 1934).
- Le 4 août, le Conseil fédéral verse une subvention spéciale pour faciliter le paiement des chômeurs de l'horlogerie occupés à des travaux de secours dans les cantons.
- Le 25 septembre, question écrite du conseiller national catholique conservateur Max Z'graggen visant à supprimer les couples à « doubles gains » au service de la Confédération
- Le 6 décembre, échec en votation populaire de la loi sur l'Assurance vieillesse et survivants (AVS).
- Le 23 décembre, arrêté fédéral qui autorise la Confédération à soutenir les chômeurs non indemnisés.

- En décembre, nombre de demandes d'emploi non satisfaites à la hausse.
- Baisse de salaires en termes nominaux (dès 1934 en termes réels).

France

- Le 22 janvier, démission du gouvernement de Théodore Steeg.
- Le 27 janvier, formation du premier gouvernement de Pierre Laval, essentiellement composé de membres de l'Alliance démocratique et de radicaux indépendants (radicaux de droite).
- Le 6 mai, ouverture de l'Exposition coloniale à Vincennes.
- Le 13 mai, Paul Doumer, membre du Parti radical-socialiste, est élu Président de la République.
- Le 11 novembre, décret qui instaure des bureaux de bienfaisance pour venir en aide aux chômeurs·euses.

International

- Le 11 mai, faillite du Kredit-Anstalt à Vienne.
- Le 21 septembre, l'Angleterre abandonne l'étalon-or : dévaluation de la livre-sterling.
- De octobre à décembre : dévaluations (couronnes scandinaves et islandaises, mark finlandais, roupie indienne, livres égyptienne et palestinienne, dollar de Singapour, escudo portugais, schilling autrichien, yen japonais).
- Les femmes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité en Espagne.

1932

Suisse

- Les premiers effets de la crise économique coïncident avec le développement d'une offensive contre le droit au travail des femmes fonctionnaires (pour le détail, cf. Annexe 3).
- Le 2 mars, le Conseil fédéral lance un appel en faveur de la diminution du coût de la vie.
- Le 18 mars, le Conseil national approuve un arrêté octroyant des subventions à l'industrie d'exportation afin de lutter contre le chômage.
- Le 20 juin, message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'adaptation temporaire des nouvelles grilles salariales (réduction) des personnes au service de la Confédération.
- Le 24 juin, création de l'Union nationale (groupement d'extrême droite) à Genève, née de la fusion de l'Ordre patriotique national et de l'Union de défense économique.
- En août 1932, le Conseil fédéral propose de généraliser et de proroger l'interdiction de construire de nouveaux hôtels au-delà de 1933 devant l'aggravation de la crise hôtelière.
- Le 11 septembre, manifestation nationale contre les baisses de salaire du personnel de la Confédération (discussion sur le projet de loi fixée au 21 septembre).
- Le 9 novembre, répression meurtrière d'une contre-manifestation du mouvement ouvrier à l'occasion d'un rassemblement de l'Union nationale à Genève. Bilan : 13 morts et 65 blessés.
- Le 2 décembre 1932, le Conseil fédéral décide l'exclusion des communistes de l'administration fédérale.
- Le 15 décembre 1932, promulgation de la Lex Musy (Loi fédérale sur la réduction des salaires des personnes au service de la Confédération).

France

- Fort recul de la production industrielle en France et le chômage est à la hausse. Les premiers effets de la crise économique coïncident avec le développement d'une offensive contre le droit au travail des femmes fonctionnaires (pour le détail, cf. Annexe 3).
- L'Etat institue une subvention au profit des caisses de chômage. Les salariées sont écartées du secours lorsque leur mari travaille et que ses ressources s'avèrent suffisantes pour subvenir à la famille.
- Du 12 janvier au 14 janvier, chute du deuxième gouvernement de Pierre Laval et formation du troisième gouvernement de Pierre Laval, dominé par l'Alliance démocratique et les radicaux indépendants.
- Le 14 janvier 1932, interruption féministe de la séance du Sénat ; lancement de tracts « La femme doit voter ».
- En février, la Chambre adopte le suffrage intégral des femmes.
- Le 6 février, chute du gouvernement de Pierre Laval.
- Le 20 février, formation du troisième gouvernement d'André Tardieu, dominé par l'Alliance démocratique et les radicaux indépendants.
- Le 23 février, après quatre refus de 1928 à 1931, le Sénat inscrit la proposition de la Chambre en matière de suffrage féminin à l'ordre du jour.
- Le 11 mars, loi sur les allocations familiales. Généralisation des allocations familiales et obligation pour les employeurs de l'industrie et du commerce de s'affilier à une caisse de compensation.
- Le 6 mai, assassinat du Président de la République Paul Doumer par un déséquilibré.
- Le 8 mai, victoire de « l'Union des gauches » aux élections législatives.
- Le 10 mai, Albert Lebrun, membre de l'Alliance démocratique, est élu Président de la République.

- Le 3 juin, formation du troisième gouvernement d'Edouard Herriot, membre du Parti radical-socialiste. Le gouvernement est dominé par les radicaux et les modérés ; les socialistes n'y participent pas.
- Le 23 juin, ouverture de la discussion sur le suffrage féminin au Sénat. Le 1^{er} juillet, la demande d'urgence est rejetée ; le débat, une fois encore, est différé.
- Le 14 décembre, chute du gouvernement d'Edouard Herriot sur la question des dettes de guerre envers les Etats-Unis.
- Le 18 décembre, formation du gouvernement de Joseph Paul-Boncour, membre du Parti républicain-socialiste, dominé par les radicaux.

International

- Le 2 février, ouverture de la Conférence sur le désarmement à Genève (échec).
- Le 6 février, les organisations féministes déposent à la Société des Nations leur pétition pour le désarmement total et universel (huit millions de signatures).
- Le 20 mai, arrivée au pouvoir de Dollfuss en Autriche.
- Le 26 novembre, pacte de non-agression franco-soviétique.
- Les femmes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité au Brésil, en Thaïlande et en Uruguay.

1933

Suisse

- Le 8 avril, dépôt de l'initiative de l'Union syndicale suisse, de l'Union fédérative et de la Fédération des sociétés suisses d'employés sur l'impôt de crise (première initiative de crise). Conçue comme une réponse à la politique déflationniste du Conseil fédéral et des milieux dirigeants, elle vise à remplacer le deuxième impôt de guerre – dont la perception prend fin en décembre 1932 – par un impôt fédéral de crise prélevé sur les hauts revenus afin de financer les dépenses supplémentaires induites par la crise.
- Les 8 et 9 avril, congrès du Parti socialiste suisse à Bienne : soutien à la démocratie libérale.
- Le 13 avril, arrêté du Conseil fédéral qui précise les conditions auxquelles il subordonne la prolongation de la durée du droit à l'indemnité chômage au-delà de 90 jours. Adoption de mesures discriminatoires envers les chômeuses mariées.
- Le 12 mai, interdiction de port d'uniformes, brassards et insignes.
- Le 17 mai, création du Nouveau Front national (fusion du *Neue Front* avec d'autres groupements d'extrême droite).
- Le 28 mai, rejet de la Lex Musy en votation populaire, suite au référendum (abouti) lancé par l'Union syndicale suisse, l'Union fédérative et la Fédération des sociétés suisses d'employés.
- Le 22 juin, postulat du conseil national radical Philipp Schmid-Ruedin, qui réclame l'interdiction des couples à « doubles gains » simultanément au service de la Confédération.
- En octobre, le Parlement accepte le premier programme financier de la Confédération visant à équilibrer les comptes de l'Etat (le programme avait été adopté par le Conseil fédéral le 1^{er} juin). Mesures de déflation.
- Les 21 et 22 décembre, vote par les Chambres de 82 millions de francs de crédits militaires.

France

- Le 2 janvier, premier décret gouvernemental limitant les dépenses étatiques. Les ménages de fonctionnaires sont recensés.
- Le 28 janvier, chute du gouvernement de Joseph Paul-Boncour, mis en minorité sur un projet de majoration de l'impôt direct.
- Le 31 janvier, formation du premier gouvernement d'Edouard Daladier, dominé par les radicaux.
- Loi du 28 février sur les mesures relatives à l'équilibre budgétaire. Mesures discriminatoires à l'égard des femmes fonctionnaires.
- Le 24 octobre, chute du gouvernement d'Edouard Daladier suite au refus des socialistes de voter une nouvelle réduction du traitement des fonctionnaires.
- Le 26 octobre, formation du premier gouvernement d'Albert Sarraut, dominé par les radicaux.
- Le 23 novembre, démission du gouvernement d'Albert Sarraut, en raison de l'échec de son programme financier.
- Le 26 novembre, formation du deuxième gouvernement de Camille Chautemps, dominé par les radicaux.

International

- Le 30 janvier, Hitler devient Chancelier du Reich.
- Le 16 février, signature du Pacte de la Petite Entente (alliance militaire entre la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie et la Roumanie).
- En mars, le Japon quitte la Société des Nations.

- Le 7 juin, signature du Pacte à Quatre entre l'Angleterre, l'Allemagne, la France et l'Italie pour favoriser l'intégration de l'Allemagne au sein de la Société des Nations.
- Le 14 octobre, l'Allemagne quitte la Conférence du désarmement et la Société des Nations.
- Les femmes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité à Andorre.

1934

Suisse

- Les 24 et 25 février, congrès du Parti socialiste suisse à Berne : acceptation de la défense nationale.
- Le 27 février, ordonnance qui introduit des barèmes d'indemnisation inférieurs pour les femmes mariées concernant l'allocation de subvention pour l'assurance chômage.
- Le 11 mars, refus en votation populaire de la Lex Häberlin à la suite d'un référendum lancé par la gauche. Cette loi préconisait le renforcement de la sécurité de l'Etat sur un mode autoritaire.
- En mars, démission de deux conseillers fédéraux : le radical Heinrich Häberlin (suite à l'échec de la Lex Häberlin) et le catholique conservateur Jean-Marie Musy (séduit par le corporatisme et certains aspects du fascisme, il n'arrive pas à imposer ses vues au Conseil fédéral).
- Le 22 mars, élection du conseiller fédéral radical Johannes Baumann à la succession de Heinrich Häberlin.
- Le 26 mars, arrêté du Conseil fédéral restreignant la liberté de la presse.
- Le 28 mars, le conseiller fédéral Jean-Marie Musy est remplacé par le catholique conservateur Philipp Etter, porte-parole des courants corporatistes.
- Le 5 septembre 1934, dépôt par divers fronts romands, des cercles de jeunes conservateurs et de corporatistes, de l'initiative pour la révision de la Constitution fédérale. Elle prévoit notamment le renforcement du pouvoir exécutif cantonal et la restriction du rôle du Parlement au détriment d'organes corporatifs.
- Le 29 novembre 1934, discours du conseiller fédéral Edmund Schulthess (en charge du Département de l'économie publique) à Aarau sur la situation économique, où il affirme que la déflation est désormais la doctrine de l'Etat.
- Le 30 novembre, dépôt de la deuxième initiative de crise déposée par l'Union syndicale suisse, qui prévoit la mise sur pied d'un programme de travaux publics et une politique budgétaire expansive du Conseil fédéral, financée par l'emprunt, le contrôle des prix et des salaires.

France

- Le 27 janvier, démission du gouvernement de Camille Chautemps (scandale de l'Affaire Stavisky).
- Le 30 janvier, formation du deuxième gouvernement d'Edouard Daladier, dominé par les radicaux.
- Le 6 février, manifestations antiparlementaires organisées par les ligues d'extrême droite à Paris. Contre-manifestation et répression policière. Bilan : 14 morts et 665 blessés.
- Le 7 février, démission du gouvernement d'Edouard Daladier suite aux événements du 6 février.
- Le 9 février, formation du gouvernement « d'Union nationale » de Gaston Doumergue, dit « *gouvernement de trêve* ». Ce gouvernement axé centre-droit (Alliance démocratique, Parti républicain-socialiste et Parti radical-socialiste) marque le retour de la droite au gouvernement.
- Le 12 février, grève générale et manifestations antifascistes, à l'appel des syndicats et des partis de gauche. Le 3 mars, formation du Comité de vigilance des intellectuels antifascistes.
- Le 22 février, Gaston Doumergue obtient de la Chambre des députés la possibilité d'agir par décrets-lois pour décider des mesures d'économie jugées nécessaires.
- Les 4 et 14 avril, deux trains de décrets limitent les dépenses étatiques. Les femmes fonctionnaires sont majoritairement licenciées dans certains ministères.
- Le 23 juin, le Parti communiste change de stratégie et appelle à « l'unité d'action » avec les socialistes.
- Le 27 juillet, signature du Pacte d'unité d'action entre le Parti communiste français et la Section française de l'Internationale socialiste.
- Le 24 octobre, Maurice Thorez appelle à la formation d'un Front populaire.
- Le 7 novembre, chute du gouvernement de Gaston Doumergue, suite à un projet de réforme de la Constitution (droit pour le gouvernement de dissoudre la Chambre sans avis du Sénat en cas de crises ministérielles répétées).
- Le 8 novembre, formation du premier gouvernement de Pierre Etienne-Flandin, membre de l'Alliance démocratique. Le gouvernement est formé de radicaux et de modérés.

International

- Le 29 juin, « Nuit des longs couteaux » en Allemagne (assassinats perpétrés par les nazis).
- Le 25 juillet, tentative de putsch des nazis autrichiens, échec. Assassinat de Dollfuss.
- Le 2 août, mort de Paul von Hindenburg. Adolf Hitler devient *Reichsführer*.
- Du 4 au 6 août, Rassemblement mondial des femmes contre la guerre et le fascisme à Paris.
- Le 18 septembre, l'Union des républiques socialistes soviétiques est admise à la Société des Nations.
- Les femmes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité à Cuba, au Sri Lanka et en Turquie.

1935

Suisse

- Les 26 et 27 janvier, congrès du Parti socialiste suisse à Lucerne. Le parti reconnaît la nécessité de la défense nationale, révisé ses positions doctrinales (rejet de la notion de « dictature du prolétariat ») et adopte un Plan de Travail.
- Le 27 janvier, appui du Parti conservateur suisse (catholique) à la révision de la Constitution fédérale.
- Le 3 février, le Parti radical prend une position défavorable à la révision de la Constitution fédérale.
- Le 13 février, démission du conseiller fédéral radical Edmund Schulthess. Fin de « l'ère Schulthess ».
- Le 4 avril, le radical Hermann Obrecht succède à Edmund Schulthess au Conseil fédéral.
- Le 2 juin, refus de la seconde initiative (syndicale) de crise en votation populaire.
- Le 8 septembre, échec en votation populaire de la révision de la Constitution fédérale.
- Le 26 septembre, le Conseil fédéral édicte des prescriptions plus sévères concernant les associations d'étrangers en Suisse.
- En décembre, motion du conseiller national radical Ludwig Rittmeyer, qui réclame que la priorité aux emplois soit accordée au personnel masculin de la Confédération en cas d'embauche ou de licenciement. La motion n'est pas acceptée.

France

- Le 1^{er} mars, la Chambre adopte l'intégralité des droits politiques (suffrage féminin).
- Le 31 mai, privé d'une partie des radicaux, le gouvernement de Pierre-Etienne Flandin démissionne.
- Le 1^{er} juin, formation du gouvernement de Fernand Bouisson, membre du Parti républicain-socialiste. Gouvernement « mort-né » de quatre jours.
- Le 7 juin, formation du quatrième gouvernement de Pierre Laval. Gouvernement « d'Union nationale », axé centre-droit.
- Le 8 juin, Pierre Laval obtient les pleins pouvoirs exceptionnels pour assurer la défense du franc et lutter contre la spéculation.
- Le 14 juillet, défilé et serment du Rassemblement populaire (gauche y compris les radicaux), placé sous le signe de la défense des libertés démocratiques, du pain des travailleurs et de la paix.
- Le 16 juillet, train des décrets-lois qui mettent en œuvre la déflation. Adoption de mesures discriminatoires à l'égard des femmes fonctionnaires et des veuves fonctionnaires mariées.
- Le 19 juillet, manifestations syndicales d'ampleur contre les décrets-lois du 16 juillet.
- En août, création d'une Commission des cumuls pour évaluer le nombre de couples à « doubles gains » dans les services publics en vue des futures coupes budgétaires.
- Plusieurs concours dans les administrations ministérielles sont fermés aux femmes.

International

- Le 30 mars, dévaluation du franc belge.
- Le 14 avril, Pacte de Stresa (France, Grande-Bretagne, Italie). Opposition à toute violation du Traité de Versailles.
- Le 2 mai, signature du Pacte d'assistance mutuelle franco-soviétique.
- Le 15 septembre, lois raciales de Nuremberg (« protection » du sang et de l'honneur allemand).
- Le 2 octobre, les troupes italiennes entrent en Abyssinie. Début du conflit italo-éthiopien.
- Les femmes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité en Birmanie.

1936

Suisse

- En janvier, un nouveau pic de chômage est atteint. Point culminant du chômage durant la crise économique (5% de la population active, sans les travailleurs-euses à temps partiel).
- Le 31 janvier 1936, adoption du second programme financier visant à l'équilibre des comptes de la Confédération.
- Le 13 mars, manifestation de 6'000 chômeurs devant le Palais fédéral à Berne.
- Du 9 au 11 juin, débat sur les nouveaux crédits militaires aux Chambres fédérales (235 millions de francs, soit la moitié des recettes ordinaires de la Confédération).
- Du 21 septembre au 18 octobre, souscription nationale de l'emprunt de défense nationale.
- Le 26 septembre, dévaluation de 30% du franc suisse, un jour après la dévaluation du franc français.
- Le 8 octobre, publication du programme des « Lignes directrices pour la reconstruction économique et la sécurité de la démocratie » (lutte spirituelle empreinte d'un esprit démocratique, interventionnisme étatique et défense nationale militaire). Il est élaboré par un comité créé dans le sillage de l'échec de l'initiative de crise et au sein duquel figurent des représentants du Parti socialiste suisse.

- Le 23 décembre, le parti des Paysans, artisans et bourgeois se constitue sur le plan national.
- Le 30 décembre, création de l'Alliance des Indépendants comme parti national à l'initiative de Gottlieb Duttweiler.

France

- Le 12 janvier, publication du programme du Front populaire, texte négocié par les communistes, les socialistes et les radicaux.
- Le 22 janvier, retrait des radicaux du gouvernement entraînant la chute du gouvernement de Pierre Laval.
- Le 24 janvier, formation du second gouvernement d'Albert Sarraut. Gouvernement transitoire, plus axé à gauche, dont le rôle tacite est d'attendre les élections de mai.
- Le 6 mars, réunification de la Confédération générale du travail (Confédération générale du travail et Confédération générale du travail unitaire).
- Le 24 mars, loi qui abroge le décret-loi Laval interdisant le cumul des pensions de veuve et de réversion des femmes fonctionnaires retraitées, veuves d'un fonctionnaire.
- Du 26 avril au 3 mai, victoire électorale du Front populaire aux élections législatives.
- En mai et juin, vagues de grèves et occupations d'usines.
- Le 5 juin, formation du premier gouvernement du socialiste Léon Blum. Le gouvernement du Front populaire, dominé par la Section française de l'Internationale ouvrière, nomme trois femmes sous-secrétaires d'Etat. Le Parti communiste français n'y participe pas.
- Le 7 juin, signature des Accords Matignon qui prévoient l'établissement immédiat de contrats collectifs de travail, la reconnaissance du droit syndical, l'élection de délégués du personnel et des augmentations de salaire.
- Les 11 et 12 juin, lois sur les conventions collectives de travail, les congés payés et la semaine des quarante heures. La Ligue française du droit des femmes demande à la Confédération générale du travail de respecter l'égalité des salaires dans les conventions collectives, en vain.
- Le 13 juin, appel de Maurice Thorez au calme : « *Il faut savoir terminer une grève* ».
- Le 18 juin, dissolution des ligues.
- Le 20 juin, loi qui rétablit l'indemnité de résidence pour les femmes fonctionnaires mariées (supprimée par le décret-loi Laval du 16 juillet 1935).
- Le 3 juillet, arrêté reconnaissant aux femmes l'aptitude légale aux emplois dépendant des administrations centrales des ministères, mais qui précise qu'il appartient au gouvernement de décider si des nécessités de service justifie une restriction à l'admission et à l'avancement du personnel féminin. Dans son sillage, généralisation de la pratique de contingentement du personnel féminin dans les administrations ministérielles.
- Le 30 juillet, la Chambre adopte à nouveau l'intégralité des droits politiques (suffrage féminin).
- Le 1^{er} août, Léon Blum propose la non-intervention en Espagne ; dissensions entre socialistes et communistes.
- Le 11 août, Loi sur la nationalisation des industries de guerre.
- Le 25 septembre, dévaluation de 30% du franc français.

International

- Le 16 février, le *Frente popular* remporte les élections en Espagne.
- Le 7 mars, réoccupation de la Rhénanie par l'Allemagne (violation des accords de Locarno).
- Le 18 juillet, soulèvement franquiste contre la République espagnole. Début de la guerre civile espagnole.

1937

Suisse

- Le 13 janvier, l'Université de Lausanne décerne le titre de docteur *honoris causa* à Benito Mussolini.
- Le 25 janvier, le Parti radical refuse d'adhérer au programme des « Lignes directrices ».
- En janvier, création d'un Office de l'économie de guerre au sein du Département de l'économie publique.
- Le 23 février, entrevue très controversée entre l'ancien conseiller fédéral Edmund Schulthess et Adolf Hitler.
- Le 25 avril, votation cantonale à Neuchâtel qui aboutit à l'interdiction du parti communiste dans le canton.
- Le 13 juin, votation cantonale à Genève qui aboutit à l'interdiction du parti communiste dans le canton.
- Le 19 juillet, signature de la Convention de la Paix du travail entre l'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie et les syndicats (Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogerie, Fédération chrétienne des ouvriers sur métaux, Association suisse des salariés évangéliques, Union suisse des syndicats autonomes). Inaugurant l'ère des contrats collectifs et des rapports d'arbitrage entre les partenaires sociaux, cette convention interdit la confrontation sociale directe, soit la grève et le lock-out.
- Le Parti socialiste suisse accepte le programme des « Lignes directrices » lors de son congrès.

France

- Le 13 février, Léon Blum annonce « une pause » dans les réformes.
- Le 12 mars, l'Etat lance un emprunt pour la défense nationale.
- Le 24 mai, inauguration de l'Exposition internationale de Paris.
- Le 21 juin, démission du gouvernement de Léon Blum, suite au refus du Sénat de lui octroyer les pleins pouvoirs financiers.
- Le 29 juin, formation du troisième gouvernement de Camille Chautemps. Ce nouveau gouvernement du Front populaire à majorité radicale ne reconduit pas la nomination des femmes aux postes de sous-secrétaires d'Etat.
- Le 30 juin, deuxième dévaluation du franc français.
- Le 30 octobre, première manifestation des services publics contre la détérioration des conditions de vie et de travail depuis l'avènement du Front populaire.
- Le 28 décembre, première grève dans les services publics depuis l'avènement du Front populaire.

International

- Le 11 décembre, l'Italie quitte la Société des Nations.
- Les femmes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité aux Philippines.

1938

Suisse

- Le 30 janvier, votation cantonale vaudoise qui aboutit à l'interdiction du parti communiste dans le canton.
- Ordonnance du 8 mars 1938, qui organise l'économie de guerre.
- Le 18 mars, la Suisse reconnaît l'annexion de l'Autriche.
- Le 14 mai, la Suisse recouvre son statut dit de « neutralité intégrale ».
- Le 7 juin, message du Conseil fédéral sur le plan Obrecht (213 millions de francs pour l'armée et 210 millions de francs pour la lutte contre le chômage).
- En juillet 1938, message du Conseil fédéral sur les moyens de maintenir et de faire connaître le patrimoine spirituel de la Confédération. Cette *magna charta* de la culture suisse pose les jalons de la défense nationale spirituelle.
- Le 3 juillet, adoption du nouveau Code pénal en votation populaire.
- En octobre 1938, le Conseil fédéral rend public sa décision d'apposer un « J » sur les passeports des juifs allemands.
- Le 27 novembre, adoption en votation populaire du régime transitoire des finances fédérales.

France

- Le 14 janvier, Camille Chautemps condamne la grève des services publics à la Chambre des députés.
- Le 15 janvier, démission du gouvernement de Camille Chautemps, qui n'obtient pas le vote de confiance des communistes et des socialistes.
- Le 18 janvier, formation du quatrième gouvernement de Camille Chautemps sans la participation des socialistes.
- Loi du 18 février, qui reconnaît la capacité civile des femmes mariées.
- Le 10 mars, démission du gouvernement de Camille Chautemps. Il démissionne à la suite du refus des socialistes et des communistes de lui accorder les pleins pouvoirs financiers.
- Le 13 mars, formation du second gouvernement de Léon Blum, composé de socialistes et de radicaux.
- Le 8 avril, chute du gouvernement de Léon Blum, en raison du refus du Sénat de lui accorder les pleins pouvoirs financiers.
- Le 10 avril, formation du troisième gouvernement d'Edouard Daladier. Le gouvernement est composé essentiellement de radicaux et de membres de l'Alliance démocratique, les socialistes n'y participent pas.
- Le 18 avril, loi qui autorise Edouard Daladier à prendre par décrets les mesures qu'il juge indispensables pour faire face aux dépenses liées à la défense nationale et au redressement des finances du pays.
- En mai, nouvelle dévaluation.
- Le 18 juillet, loi sur l'organisation de la nation en temps de guerre.
- Le 21 août, discours de Daladier : « *Il faut remettre la France au travail* ». Assouplissement des heures supplémentaires (décret du 30 août).
- Le 27 octobre, le congrès radical met fin au Front populaire.
- Le 12 novembre, décrets-lois de Paul Reynaud, ministre des Finances, remettant en cause les acquis de 1936. Fin des quarante heures (obligation de travailler six jours) et revalorisation les allocations familiales.
- Le 12 novembre, éclatement du Comité national du Rassemblement du Front populaire.
- Le 30 novembre, échec de la grève générale déclenchée par la Confédération générale du travail pour protester contre les mesures économiques d'assouplissement de la législation sociale.

International

- Le 12 mars, invasion de l'Autriche par les troupes allemandes et proclamation de l'*Anschluss*.
- Le 30 septembre, signature des Accords de Munich entre l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie.

1939

Suisse

- Le 14 février, la Suisse reconnaît le gouvernement espagnol franquiste.
- De mai à octobre, Exposition nationale à Zurich (*Landi*).
- Le 1^{er} avril, adoption du Plan Wahlen (mesures d'extension des surfaces cultivables).
- Le 4 juin, le peuple ratifie le plan Obrecht.
- Le 4 juillet, accords de compensation entre la Suisse et l'Allemagne.
- Le 28 août, des troupes militaires sont placées le long des frontières.
- Le 30 août, le Conseil fédéral obtient les pleins pouvoirs et Henri Guisan est élu commandant général de l'armée.
- Le 31 août, la Suisse communique à l'étranger sa déclaration de neutralité.
- Le 2 septembre, la mobilisation générale de l'armée est décrétée.
- Le 4 septembre, entrée en vigueur de l'économie de guerre.
- Le 20 octobre, fondation de la communauté de travail *Pro Helvetia* financée par la Confédération et destinée à la promotion et à la culture de la défense nationale.
- Le 20 décembre, un arrêté du Conseil fédéral règle provisoirement le paiement d'allocations pour perte de salaire aux travailleurs en service militaire actif.

France

- Le 5 avril, réélection d'Albert Lebrun à la présidence de la République.
- Le 17 mai, accord franco-polonais.
- Le 28 juillet, promulgation du Code de la famille. Majoration des allocations familiales en une « allocation pour la mère au foyer », obligatoire dans les communes urbaines (entrée en vigueur prévue au 1^{er} janvier 1940).
- Le 1^{er} septembre, mobilisation générale.
- Le 2 septembre, la Chambre vote les crédits de guerre.
- Le 3 septembre, la France et la Grande-Bretagne déclarent la guerre à l'Allemagne.
- Le 27 septembre, dissolution du Parti communiste français et des organisations qui lui sont liées.
- Le 8 octobre, arrestation de députés communistes.

International

- Les 14 et 15 mars, annexion de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne.
- Le 22 mai, signature du Pacte d'Acier entre l'Allemagne et l'Italie.
- Le 22 août, signature du Pacte de non-agression entre l'Allemagne et l'URSS.
- Le 1^{er} septembre, agression de la Pologne par les troupes allemandes.
- Le 3 septembre, début de la Deuxième Guerre mondiale.